



**Extrait du Registre  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin, à onze heures, la Commission administrative s'est réunie sous la présidence de Monsieur André PHILIPOT, Maire et ordonnateur, après avoir été légalement convoqué.

<b>Date de Convocation</b>	<b>19/06/2025</b>
<b>Date d'Affichage</b>	<b>19/06/2025</b>
<b>Nombre de Conseillers</b>	
<b>en exercice</b>	<b>8</b>
Présents	5
<b>Votants</b>	<b>6</b>

**Étaient présents :** Mr André PHILIPOT, Mme Madeleine BARBELETTE, Mme Marie-Elisabeth TROPEE, Mme Jeannine VANNIER, Mr Didier LEPELTIER.

**Absents excusés :** Mr Michel LEBOUC donne pouvoir à Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Christian LAN

**Absents :** Mr Patrick DEMARQUET.

Mme Madeleine BARBELETTE est nommée secrétaire de séance.

**N°2025-009 Validation d'un devis pour la rénovation de la toiture sur le bâtiment agricole à la Ferme de la Roulardière**

Monsieur le Président présente la consultation mise en œuvre auprès des entreprises LEGAULT MARSOLIER, DAVARD et NIEL pour la rénovation de la toiture sur le bâtiment agricole à la Ferme de la Roulardière.

**L'entreprise LEGAULT MARSOLIER propose un devis de 8 026.60 € HT, l'entreprise DAVARD propose un devis de 11 970.00 € HT et l'entreprise NIEL propose un devis de 10 928.06 € HT.**

Après en avoir délibéré, le Commission Administrative décide à l'unanimité :

- **DE RETENIR** l'entreprise LEGAULT MARSOLIER pour la rénovation de la toiture sur le bâtiment agricole à la Ferme de la Roulardière.
- **DE VALIDER** le devis d'un montant de 8 026.60 € HT pour la rénovation de la toiture sur le bâtiment agricole à la Ferme de la Roulardière.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

Certifié exécutoire, après transmission  
En Préfecture le  
Et publication le

Pour extrait conforme,  
Le registre dûment signé,  
Le Président du C.C.A.S

